**Rapport du Directeur général aux assemblées 2016 de l’OMPI**

**L’année en chiffres**

Avec la **20e** ratification, le Traité de Marrakech entre en vigueur

**42** adhésions aux traités de l’OMPI

**82%** des participants des cours d’enseignement à distance de l’Académie de l’OMPI font état d’une amélioration de leurs performances

**77** offices de propriété intellectuelle utilisent les solutions opérationnelles IPAS de l’OMPI

**450** CATI (Centres d’appui à la technologie et à l’innovation) pleinement opérationnels

**62**pays dotés d’une stratégie nationale de propriété intellectuelle

**300** institutions supplémentaires utilisant le programme ARDI pour l’accès à la recherche aux fins du développement et de l’innovation

**319 000** livres en format accessible mis à la disposition des déficients visuels par l’intermédiaire de l’ABC

**100e** accord de collaboration en matière de recherche conclu par l’intermédiaire de la plateforme WIPO Re:Search

**218 000**demandes selon le PCT

Les dépôts selon le système de La Haye ont progressé de **40%**

Le système de Madrid a fêté ses **125**ans

Le Centre d’arbitrage et de médiation a été saisi de **2750**litiges relatifs à des noms de domaine

**24** offices ont partagé des informations par l’intermédiaire du système WIPO CASE

Possibilité d’effectuer des recherches dans **14**langues dans la base de données PATENTSCOPE

**100 millions** d’enregistrements dans les bases de données mondiales en libre accès de l’OMPI

Excédent budgétaire de **70,3 millions de francs suisses** à fin 2015

Recettes supérieures de **8,7%** à l’objectif prévu au budget 2014‑2015

**120** nationalités représentées parmi le personnel de l’OMPI

**128** économies analysées dans l’Indice mondial de l’innovation

**451** manifestations organisées pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle dans 121 pays

**11,4 millions** de vues pour les vidéos de l’OMPI sur YouTube

**155,7 millions** d’impressions pour les tweets de l’OMPI

Bulletins d’information de l’OMPI vus **2 millions** de fois depuis le lancement de la plateforme d’information électronique

Des progrès notables ont été accomplis dans toute l’Organisation au cours de l’année qui s’est écoulée depuis les dernières assemblées de l’OMPI en octobre 2015. L’Organisation a clôturé l’exercice biennal 2014‑2015 sur des résultats financiers très positifs et nous avons été en mesure de poursuivre sur cette lancée durant les neuf premiers mois de l’exercice 2016‑2017 en cours; les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle continuent de croître, que ce soit en termes de couverture géographique ou de taux d’utilisation des systèmes; le Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (“Traité de Marrakech”) est entré en vigueur et le nombre de parties contractantes aux autres traités administrés par l’Organisation n’a cessé d’augmenter; les bases de données mondiales et autres systèmes et plateformes informatiques gérés par l’Organisation ont enrichi leur offre, attirant ainsi un nombre croissant d’offices participants et d’utilisateurs; les programmes de renforcement des capacités de l’Organisation ont continué de faire l’objet d’une forte demande; par ailleurs, de nombreux autres résultats, exposés plus en détail ci‑après, ont pu être obtenus.

### Situation financière

1. La situation financière de l’Organisation reste saine. Nous avons remarquablement bien terminé l’exercice biennal 2014‑2015 avec un excédent global de 70,3 millions de francs suisses. Les recettes pour ce même exercice biennal se sont élevées à 775,7 millions de francs suisses, en augmentation de 14% par rapport à l’exercice biennal précédent et de 8,7% par rapport à l’objectif inscrit au budget, sous l’effet de la solide croissance des recettes générées dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et du système de Madrid concernant l’enregistrement international des marques (système de Madrid). Les dépenses au titre de l’exercice biennal 2014‑2015 ont été de 642,6 millions de francs suisses, soit 4,7% en dessous de l’objectif inscrit au budget, témoignant de l’attention portée à la maîtrise des coûts de personnel et à la gestion rigoureuse des ressources externes ainsi que de la mise en œuvre du programme. Ces résultats ont été atteints alors que les taxes ont été maintenues à un niveau constant puisque cela fait désormais huit ans qu’il n’y a pas eu de modification des taxes du PCT, du système de Madrid et du système de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels (système de La Haye).
2. Les actifs nets de l’Organisation s’élevaient à 279,1 millions de francs suisses à la fin de 2015.
3. Nous poursuivons sur cette lancée positive durant l’exercice biennal 2016‑2017. Il est encore trop tôt dans l’année et dans l’exercice biennal pour donner une estimation des résultats auxquels on peut s’attendre. Cela étant, ces résultats devraient être positifs et présenter un excédent global pour 2016, première année de l’exercice biennal.
4. Il convient cependant de ne pas relâcher la vigilance au niveau financier. Les perspectives de l’économie mondiale restent fragiles et incertaines. Le budget de l’Organisation étant établi en francs suisses, les taux d’intérêt négatifs représentent un défi pour la gestion de la trésorerie et les taux de change un facteur de risque constant à ne pas négliger. Ces deux derniers facteurs – taux d’intérêt négatifs et exposition au risque de change – ont fait l’objet d’une attention particulièrement soutenue. Par ailleurs, à brève échéance, nous voyons se profiler la probabilité d’un accroissement des dépenses dans les domaines des technologies de l’information ainsi que de la sûreté et de la sécurité, notamment en matière de cybersécurité. L’Organisation tire l’essentiel de ses recettes des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle du PCT, de Madrid et de La Haye. Pour rester concurrentiels, ces systèmes doivent être constamment améliorés et bénéficier de dispositifs de sécurité ultramodernes. En outre, une part importante de la coopération pour le développement est dispensée par le biais de systèmes et de plateformes informatiques et les systèmes administratifs et de gestion de l’Organisation sont également informatisés, tous éléments qui rendent aussi indispensables une amélioration permanente et la mise en place d’un environnement opérationnel sûr.
5. L’exercice biennal actuel connaîtra un changement majeur concernant la gestion financière des réserves et de la trésorerie, comme cela a été discuté en détail au Comité du programme et budget. L’Organisation passera en effet d’une gestion des réserves et de la trésorerie largement fondée sur les dépôts auprès des autorités fédérales suisses, solution qui a bien répondu aux intérêts de l’Organisation et pour laquelle cette dernière est reconnaissante envers les autorités helvétiques, à une gestion conforme à la politique de placement approuvée par les États membres. Cette transition est en cours. Dans la nouvelle situation, les réserves et la trésorerie seront plus directement exposées aux forces du marché et donc plus vulnérables aux fluctuations à court terme.

### Systèmes mondiaux de propriété intellectuelle

1. Les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle restent au cœur du programme, des services et des finances de l’OMPI. Ils constituent la plus importante source de recettes de l’Organisation et sont également des exemples réussis de coopération internationale, compte tenu de la participation accrue des États membres et du nombre croissant d’utilisateurs. Au gré de l’accroissement du nombre de membres et d’utilisateurs des systèmes, l’Organisation se rapproche résolument de son objectif stratégique consistant à donner une dimension réellement mondiale à ces systèmes.
2. **Système du PCT.** Pendant l’année écoulée, le nombre de parties contractantes du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) a franchi le cap des 150, les adhésions de Djibouti, du Koweït et du Cambodge ayant porté le nombre de pays membres à 151. Avec l’adhésion du Koweït, les six États membres du Conseil de coopération du Golfe sont désormais tous des États contractants du PCT.
3. La croissance des demandes internationales dans le cadre du PCT a été de 1,7% en 2015, ce qui porte le nombre total de demandes déposées pour l’année à 218 000. Ce taux de croissance devrait être plus élevé en 2016.
4. La répartition géographique des demandes selon le PCT continue d’évoluer en faveur de l’Asie, 43,5% de l’ensemble des demandes déposées en 2015 provenant de ce continent, contre 27,6% pour l’Amérique du Nord et 27% pour l’Europe. Pour ce qui est du classement par pays, les États‑Unis d’Amérique ont enregistré le plus grand nombre de dépôts, suivis par le Japon, la Chine, l’Allemagne et la République de Corée.
5. L’une des grandes réussites du Bureau international ces dernières années a été la mise en place du système ePCT, qui offre un environnement électronique exhaustif pour le dépôt, le traitement et la gestion des demandes internationales selon le PCT par les déposants, les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux et le Bureau international. Plus de 50 offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle ont accès au système ePCT, qui améliore leurs services aux déposants, notamment le dépôt des demandes internationales auprès de 43 de ces offices. Le dépôt électronique intégral au moyen du système ePCT est désormais possible dans 18 nouveaux offices, dont ceux de l’Azerbaïdjan, du Brunéi Darussalam, de la Colombie, de Cuba, d’Oman et de la République islamique d’Iran. Depuis juillet 2016, les déposants peuvent communiquer avec le Bureau international au moyen du système ePCT dans les 10 langues de publication du PCT. La prochaine étape importante dans le développement du système ePCT sera un remaniement complet en termes de présentation et de convivialité, afin de rendre l’environnement plus attrayant et simple d’utilisation. La nouvelle mouture du système devrait être mise en service vers la fin de l’année. S’agissant de l’environnement informatique, il convient par ailleurs de mentionner, comme déjà évoqué plus haut, que la cybersécurité et la résilience sont des enjeux majeurs auxquels le Bureau international s’efforce de répondre pour faire en sorte que la sécurité et la capacité de poursuite des opérations, deux aspects essentiels du système du PCT, continuent de figurer en tête de nos priorités de politique générale.
6. On dénombre aujourd’hui 21 administrations chargées de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international avec l’entrée en fonctions de l’Institut ukrainien de la propriété intellectuelle et de l’Institut des brevets de Visegrad en cours d’année. L’Assemblée de l’Union du PCT examinera cette année, dans le cadre des assemblées, une proposition visant à nommer l’Institut turc des brevets en qualité de vingt‑deuxième administration internationale.
7. Le Bureau international continue de répondre aux besoins des déposants actuels et potentiels par le biais d’activités de sensibilisation, de formation et de services à la clientèle. Une enquête approfondie portant sur les utilisateurs du système du PCT a été menée en 2015 afin d’évaluer le taux de satisfaction quant aux services fournis par le Bureau international, les offices récepteurs et les administrations internationales. Cette enquête faisait suite à un exercice similaire réalisé en 2009. Plus de 1000 utilisateurs y ont participé. L’indice de satisfaction générale concernant les services fournis par le Bureau international dans le cadre du PCT était de 89%, dénotant dans tous les domaines une nette amélioration par rapport à 2009. L’année prochaine, nous examinerons les améliorations qui peuvent être apportées aux services de l’OMPI en tenant compte des suggestions des utilisateurs et nous avons relayé les points précis soulevés par les participants concernant les services fournis par d’autres offices dans le cadre du PCT.
8. **Système de Madrid.** Le nombre de membres du système de Madrid a continué de progresser, bien qu’à un rythme moins élevé. Depuis les assemblées de 2015, la République démocratique populaire lao a adhéré au système, ce qui porte à 97 le nombre de parties contractantes, couvrant un total de 113 pays (du fait de l’adhésion de certains pays à des systèmes de marques régionaux). Toutes les régions du monde sont désormais représentées dans le système et le Bureau international déploie des efforts considérables auprès d’un certain nombre de membres potentiels. Plusieurs nouveaux membres devraient ainsi adhérer au système l’an prochain.
9. L’utilisation du système de Madrid continue d’augmenter. Cela s’explique, d’une part, par l’attractivité et la valeur croissantes du système à mesure que s’étend sa couverture géographique et, d’autre part, par une utilisation plus importante dans les nouveaux pays membres du fait que le système est de plus en plus largement connu. Les demandes internationales d’enregistrement de marques déposées dans le cadre du système de Madrid ont progressé de 0,9% en 2015, atteignant le nombre record de 48 910. L’Australie, les États‑Unis d’Amérique et la France ont été à l’origine de l’essentiel de la progression totale. En 2016, le taux de croissance des demandes déposées dans le cadre du système de Madrid devrait être plus élevé qu’en 2015.
10. Parmi les 10 principaux pays d’origine des dépôts en 2015, l’Australie (+24,7%) et les États‑Unis d’Amérique (+11,2%) ont enregistré une croissance à deux chiffres, suivis de près par la France (+8,8%) et le Japon (+6,8%). Pour la deuxième année consécutive, les États‑Unis d’Amérique ont été le plus grand utilisateur du système, devant l’Allemagne. Pour ce qui est du classement par déposant, le laboratoire pharmaceutique suisse Novartis arrive en tête, avec 193 demandes en 2015, suivi du détaillant allemand LIDL (142) et du groupe français L’Oréal (130). Le principal déposant en dehors de l’Europe a été Apple, qui se classe au septième rang avec 86 demandes. Les cinq principaux marchés sur lesquels une protection a été demandée sont les mêmes en 2015 qu’en 2014, à savoir la Chine, l’Union européenne, les États‑Unis d’Amérique, la Fédération de Russie et le Japon.
11. Les travaux portant sur la modernisation du cadre juridique du système de Madrid se sont poursuivis au sein du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid qui a adopté, en juin de cette année, une feuille de route visant à s’assurer que le système évolue de manière à répondre aux besoins de l’ensemble de ses membres, sans pour autant remettre en question les principes fondamentaux sur lesquels il repose. La feuille de route recense les questions qui devront être abordées ces prochaines années, notamment la dépendance par rapport à la marque de base, les pratiques en matière de classement et l’utilisation de marques dans des caractères différents.
12. Le rapport de l’année dernière annonçait le lancement d’un programme ambitieux visant à améliorer l’efficacité et la qualité des services assurés par le Bureau international au titre du système de Madrid. Le programme a produit des résultats plus tangibles en 2015. Le coût unitaire d’une demande (c’est‑à‑dire le coût de traitement et de maintien en vigueur d’un enregistrement international) a considérablement diminué et une nette amélioration de la productivité en matière d’examen a été observée. En outre, le délai d’attente dans toutes les catégories de transactions, à l’exception de l’une d’entre elles, est tombé en dessous de la moyenne des cinq dernières années.
13. Les progrès réalisés en termes de productivité et d’efficacité ont ralenti en 2016 avec l’installation du système MIRIS (Madrid International Registrations Information System), une nouvelle plateforme informatique conçue pour répondre aux besoins opérationnels actuels du système de Madrid et pour renforcer son offre de services en ligne aux utilisateurs. S’il avait été initialement prévu que le passage au nouveau système n’aurait que peu d’incidence sur le fonctionnement du système, la période de transition a finalement duré plus longtemps que prévu. Le système MIRIS étant désormais pleinement mis en œuvre, nous espérons renouer avec la croissance de la productivité et offrir des services améliorés aux utilisateurs.
14. L’environnement informatique du système de Madrid est l’une des priorités du Bureau international, qui entend mettre en place un environnement global et intégré pour le traitement interne et les interactions avec les offices de propriété intellectuelle des parties contractantes et des utilisateurs. Un pas important vers l’intégration des services a été fait avec l’installation du Madrid Monitor, outil qui regroupe dans une seule application les fonctions et les informations accessibles dans la base de données ROMARIN et la Gazette OMPI des marques internationales, et par l’intermédiaire du service Madrid E‑Alert et du service de suivi en temps réel (Real Time Status). Au cours des mois à venir, une nouvelle fonctionnalité sera lancée, la base de données Madrid Member Profile. Ce nouveau service offrira un système de recherche sophistiqué permettant aux clients d’avoir accès à un large éventail d’informations sur les procédures appliquées dans les offices de propriété intellectuelle des membres du système de Madrid en ce qui concerne l’enregistrement international des marques. La base de données en est au stade final de son élaboration et sera mise à la disposition du public dès qu’elle aura été alimentée au moyen des informations fournies par les membres du système de Madrid.
15. Le système de Madrid fête ses 125 ans d’existence en 2016 en organisant une série d’événements promotionnels qui véhiculent un message clé, à savoir que des milliers de chefs d’entreprise, de PME et de multinationales, tous secteurs et pays confondus, ont utilisé le système de Madrid pour protéger leurs marques sur des marchés d’exportation essentiels. Depuis la création du système, le nombre de marques enregistrées a largement dépassé la barre du million, avec quelque 625 000 enregistrements internationaux actuellement en vigueur, au nombre desquels d’innombrables marques qui jouissent aujourd’hui d’une renommée mondiale. Ce dynamisme impressionnant témoigne de la simplicité d’utilisation, de la rentabilité et de la portée géographique élargie du système de Madrid.
16. **Système de La Haye.** Le nombre de membres du système de La Haye a continué d’augmenter régulièrement. Depuis les assemblées de 2015, le Turkménistan et la République populaire démocratique de Corée ont adhéré à l’Acte de Genève (1999), qui est l’émanation la plus récente du système de La Haye, portant le nombre de parties contractantes de cet Acte à 51. Comme pour le système de Madrid, de nombreux pays ont fait part de leur intérêt pour adhérer au système de La Haye, dont le Canada, la Chine, la Fédération de Russie et les pays de l’ASEAN qui ne sont pas encore parties au système.
17. Les récentes adhésions de trois des principaux utilisateurs de la protection des dessins et modèles industriels, à savoir la République de Corée, le Japon et les États‑Unis d’Amérique, par ordre chronologique, transforment le système de La Haye, qui peut aujourd’hui devenir une composante majeure de l’architecture internationale de la propriété intellectuelle. Les demandes ont progressé de 40,6% en 2015 et, au vu des dépôts enregistrés jusqu’ici en 2016, un accroissement d’une ampleur similaire est à prévoir pour cette année. Cette augmentation de la demande est due non seulement aux nouveaux pays membres mais également à des utilisateurs de membres de longue date, compte tenu de l’intérêt accru que présente désormais le système du fait de l’extension de sa couverture géographique.
18. En 2015, les demandes provenaient principalement de la Suisse, l’Allemagne, la République de Corée, la France et l’Italie. Les principaux déposants étaient Samsung Electronics, Swatch, Fonkel Meubelmarketing, Volkswagen et Procter & Gamble.
19. L’une des conséquences attendues de l’adhésion de pays dotés de systèmes prévoyant l’examen quant au fond des demandes d’enregistrement de dessins et modèles est une complexité accrue du fonctionnement du système de La Haye. L’élaboration de processus et outils informatiques peut dans une certaine mesure limiter les effets de cette complexité accrue tant pour le Secrétariat, dans ses tâches d’administration du système, que pour les utilisateurs. L’évolution des services numériques de l’OMPI se poursuit afin de fournir à tous les utilisateurs du système de La Haye un environnement intégré, interactif et convivial pour le dépôt des demandes internationales et le maintien en vigueur des enregistrements. À cet égard, un grand pas en avant a été réalisé en mars 2016 avec le lancement d’une nouvelle interface permettant aux utilisateurs de consulter en ligne la situation juridique de leurs demandes et de soumettre des corrections en cas de vices de forme. Dans la mesure où le système de La Haye continue de s’étendre, il sera important de mettre en place un environnement informatique global et intégré pour le traitement des demandes par le Bureau international et pour les interactions avec les utilisateurs et les offices des États contractants.
20. Le système de La Haye s’étant étoffé au cours de ses 90 années d’existence, il reste à en faire un système unifié et à supprimer les complexités découlant de l’application concomitante de plusieurs actes de l’Arrangement de La Haye. Des progrès importants ont été réalisés à cette fin depuis les dernières assemblées. Les deux derniers pays (Suriname et Égypte) ont donné leur consentement pour l’extinction de l’Acte de Londres (1934), ce qui va permettre de donner effet à la décision de l’Union de La Haye à ce sujet. En outre, à la suite de l’adhésion de la République populaire démocratique de Corée à l’Acte de Genève, il ne reste que trois pays qui sont parties à l’Acte de La Haye (1960) seulement, à savoir le Belize, le Maroc et le Suriname. L’objectif est de faire en sorte que tous les membres de l’Union de La Haye soient parties à l’Acte de Genève (1999).
21. **Système de Lisbonne.** Il y a 28 parties contractantes à l’Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d’origine et leur enregistrement international. Depuis les dernières assemblées, 50 nouvelles demandes internationales ont été reçues au titre du système de Lisbonne, dont 34 provenant d’Italie et 16 de la République islamique d’Iran, ce qui porte le nombre total d’enregistrements internationaux selon le système de Lisbonne à 1060, desquelles 955 sont en vigueur. Les questions relatives à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne seront traitées plus loin.
22. Quatre nouveaux États ont signé l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne depuis la fin de la conférence diplomatique de 2015, portant à 15 le nombre total de pays signataires. Le nouvel acte entrera en vigueur dès que cinq parties contractantes l’auront ratifié ou y auront adhéré.
23. Lors des réunions des assemblées des États membres de l’OMPI de 2015, l’Assemblée de l’Union de Lisbonne a créé un groupe de travail chargé d’élaborer un règlement d’exécution commun à l’Arrangement de Lisbonne et à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne. En juin 2016, ce groupe de travail a tenu sa première réunion, durant laquelle les délégations ont examiné un avant‑projet du règlement d’exécution commun et des mesures visant à combler le déficit biennal prévu de l’Union de Lisbonne, ainsi que des options relatives à la viabilité financière de l’Union de Lisbonne.
24. **Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI.** Le Centre d’arbitrage et de médiation propose des procédures rapides et économiques de règlement des litiges de propriété intellectuelle qui permettent d’éviter le recours aux tribunaux. Il administre les litiges et fournit des services d’expert en matière de mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges.
25. **Noms de domaine.** Alors que les propriétaires de marques sont confrontés au risque d’un accroissement de l’utilisation abusive de leurs marques dans les domaines, traditionnels ou nouveaux, du cyberespace, ils continuent de se fier aux procédures de règlement des litiges en matière de cybersquattage administrées par l’OMPI. En luttant contre les pratiques d’enregistrement de noms de domaine opportunistes, les services de l’OMPI aident les consommateurs à accéder à des contenus authentiques sur le Web et renforcent la fiabilité du système mondial des noms de domaine.
26. Depuis que le Centre a administré le premier litige en vertu des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) établis par l’OMPI, en 1999, plus de 35 000 plaintes au total ont été soumises à l’OMPI concernant plus de 65 000 noms de domaine.
27. En 2015, le nombre total de litiges pour cybersquattage soumis à l’OMPI a augmenté de 4,6% par rapport à 2014, avec 2754 plaintes déposées par des propriétaires de marques invoquant une atteinte à leurs droits. Au 31 août 2016, l’OMPI avait reçu 2021 plaintes de ce type, soit une hausse de 11,9% par rapport à la même période en 2015.
28. En 2015, les parties aux litiges administrés par l’OMPI en vertu des principes UDRP venaient de 177 pays, soulignant la nature planétaire de l’Internet et la participation mondiale à la procédure administrée par l’OMPI. Les trois principaux secteurs d’activité des requérants étaient la mode (10% des litiges), la banque et la finance (9%), ainsi que l’Internet et les technologies de l’information (9%). Les procédures étaient instruites par 313 experts de l’OMPI issus de 45 pays, dans 15 langues différentes.
29. Les noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) ont représenté 14% des plaintes en 2015, 75 services d’enregistrement dans ces domaines faisant désormais appel aux services de l’OMPI.
30. L’enregistrement des noms de domaine dans les domaines génériques de premier niveau (gTLD) nouvellement créés fait maintenant partie des litiges courants administrés conformément aux principes UDRP. Avec près de 1000 nouveaux gTLD opérationnels sur les 1400 prévus, les litiges correspondants représentent à ce jour quelque 15% des dossiers instruits par l’OMPI en 2016.
31. L’OMPI suit de près un processus lancé par l’Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) afin de réviser les principes UDRP et d’autres mécanismes de protection des droits.
32. **Litiges de propriété intellectuelle.** Les procédures prévues par les règlements d’arbitrage, de médiation et de procédure d’expertise de l’OMPI visent à faciliter l’usage de la propriété intellectuelle en permettant d’éviter les perturbations excessives qu’entraîneraient des procédures judiciaires longues et coûteuses.
33. Des plaintes ont été déposées dans les domaines des brevets, des marques, des logiciels, des activités de R‑D, du cinéma et des médias, et du franchisage. À ce jour, le Centre a administré plus de 460 litiges en vertu des règlements de médiation, d’arbitrage et de procédure d’expertise depuis la première plainte en 1999, pour des montants allant de 20 000 à 1 milliard de dollars É.‑U.
34. En collaboration avec les offices de propriété intellectuelle et les bureaux de droit d’auteur intéressés, l’OMPI met à disposition des ressources qui peuvent aider les parties à régler les litiges relatifs aux atteintes à leurs droits en instance devant ces offices. Une collaboration est en cours avec les offices du Brésil, de la Colombie, de l’Indonésie, du Mexique, des Philippines et de Singapour, ainsi qu’avec des instituts de propriété intellectuelle en République de Corée. Le Centre a rassemblé des données d’expérience pertinentes dans le Guide de l’OMPI sur les modes extrajudiciaires de règlement des litiges pour les offices de propriété intellectuelle et les tribunaux, publié en 2015. Depuis janvier 2016, le Centre figure aussi sur la liste des fournisseurs de services de règlement extrajudiciaire des litiges qui peuvent être choisis pour les procédures devant la Commission des audiences et recours en matière de marques (TTAB) et la Commission des audiences et recours en matière de brevets (PTAB) de l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique (USPTO).

### Cadre juridique international

1. **Traités existants.** L’année 2016 a été marquée par un grand nombre d’adhésions aux traités administrés par l’OMPI, avec 42 nouvelles adhésions depuis septembre 2015, soit près du double par rapport à l’année précédente. Pour la deuxième année consécutive, ces adhésions concernent des pays en développement. Quatre traités comptent désormais plus de 100 d’États contractants. Si l’on se fie au rythme des adhésions ces cinq dernières années, cinq autres traités au moins peuvent atteindre les 100 États contractants d’ici 2020.
2. Une étape majeure a été franchie en juin de cette année avec le dépôt du vingtième instrument d’adhésion au Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, grâce auquel le traité entrera en vigueur le 30 septembre 2016. La première Assemblée du Traité de Marrakech se tiendra durant les assemblées actuelles de 2016.
3. Le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles adopté en 2012 devrait également, à la suite de 13 nouvelles adhésions, entrer en vigueur prochainement. Nous espérons que le seuil des 30 adhésions nécessaires à l’entrée en vigueur du traité sera atteint dans les deux années à venir.
4. Les travaux au sein des différents **comités permanents** ont progressé au cours de l’année écoulée. Les rapports de chacun des comités seront présentés aux assemblées, il n’est donc pas nécessaire de les reprendre point par point ici. Néanmoins, pour certains points, des décisions devront être prises prochainement quant à la façon de procéder à l’avenir. Le traité sur le droit des dessins et modèles (DLT) proposé avait fait l’objet d’une décision lors des assemblées de 2015, selon laquelle la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption du traité dépendait d’un accord sur deux questions en suspens. Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques était presque parvenu à un accord sur ces deux questions. Les assemblées actuelles offrent la possibilité aux États membres de combler les différences qui subsistent et d’ouvrir la voie à la tenue d’une conférence diplomatique en 2017. Le programme de travail intensif adopté pour l’exercice biennal en cours par les assemblées de 2016 en ce qui concerne le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) est en bonne voie. L’année à venir sera capitale pour l’IGC, qui devra présenter des résultats positifs aux assemblées de 2017. Enfin, cela fait maintenant 20 ans que la question de la radiodiffusion figure au programme de l’Organisation en matière d’établissement de normes. Les États membres ont accompli des progrès appréciables au sein du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes, mais ils devront très prochainement décider de façon définitive s’ils souhaitent continuer de traiter cette question et, dans l’affirmative, comment procéder.
5. L’OMPI a accueilli une conférence internationale sur le marché mondial des contenus numérique, qui s’est tenue en avril 2016, visant à déterminer l’incidence de la transformation numérique sur le monde de la création. Nous vivons une incroyable transformation de la manière dont notre culture, et les œuvres de création qui la définissent, est exprimée et communiquée. La technologie, notamment le numérique et l’Internet, est au cœur de cette transformation, car elle a facilité le stockage, la reproduction et la distribution des œuvres de création, permettant ainsi d’accéder à des répertoires d’œuvres sans précédent, de toucher un public mondial et de réduire considérablement les coûts d’accès. Toutefois, cette profonde transformation a provoqué d’importants bouleversements, non seulement dans les modes de stockage et de diffusion des œuvres, mais aussi dans l’architecture commerciale qui sous‑tend ou accompagne la production, la distribution et la consommation de ces œuvres. La conférence a permis à nombreux praticiens et experts provenant de pays membres de l’OMPI de se rencontrer et de débattre des nombreuses possibilités qu’offrent les technologies numériques dans le domaine de la vente et de la distribution de contenu et des enjeux liés à ce bouleversement. Plus de 1000 participants ont assisté à la conférence, ce qui témoigne de l’opportunité d’un tel débat international.

### Bases de données mondiales, outils et plateformes

1. **Bases de données mondiales, outils de recherche et classifications internationales.** L’OMPI est la principale source mondiale d’informations sur la propriété intellectuelle de par ses bases de données mondiales et ses outils de recherche correspondants qui permettent d’effectuer des recherches dans le domaine technique ou linguistique. Ces services permettent aux décideurs, aux parties prenantes dans le domaine de l’innovation et aux universitaires d’utiliser l’information économique et commerciale produite par le système de la propriété intellectuelle pour faciliter l’analyse et la décision, ainsi que l’accès à la technologie et au savoir, et la mise en place de systèmes permettant de favoriser l’innovation. Au cours de l’année écoulée, l’Organisation a fait des progrès remarquables dans le développement de ces bases de données mondiales et de ces outils.
2. Cinq bases de données mondiales donnent accès à plusieurs dizaines de millions de données anciennes ou actuelles en matière de propriété intellectuelle qui sont le fruit du savoir et de l’intelligence mis à la disposition des décideurs, des parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle, des chercheurs et du grand public. Ces bases de données de l’OMPI contiennent au total près de 100 millions d’enregistrements. Elles constituent un ensemble unique de mégadonnées de propriété intellectuelle qui permettent à l’OMPI et à ses parties prenantes d’exploiter de puissantes technologies en réseau et d’apprentissage machine, telles que la traduction automatique et la reconnaissance d’images, et d’en tirer parti.
3. **PATENTSCOPE.** PATENTSCOPE est désormais une base de données sur les brevets à la fois précieuse et de portée mondiale, grâce au nombre croissant d’offices nationaux de propriété intellectuelle qui communiquent leurs données de brevet (36 offices nationaux et trois offices régionaux, à savoir l’ARIPO, l’OEAB et l’OEB). La couverture géographique continue de s’étendre et, depuis l’année dernière, la collection de brevets de la Tunisie et la collection de modèles d’utilité de la Chine (représentant quatre millions d’enregistrements) ont été ajoutées à la base de données, de même que les descriptions et les revendications des collections de brevets de la République de Corée et du Royaume‑Uni, ce qui représente plus de cinq millions de documents supplémentaires pouvant faire l’objet de recherches en texte intégral dans la base de données.
4. **Base de données mondiale sur les marques et base de données mondiale sur les dessins et modèles.** La base de données mondiale sur les marques répertorie les données sur les marques du système de Madrid, les données relatives aux appellations d’origine du système de Lisbonne, les emblèmes protégés en vertu de l’article 6*ter* de la Convention de Paris et les collections de données nationales sur les marques enregistrées de 30 pays. La fonction novatrice de recherche par image de la base de données mondiale sur les marques, qui permet aux utilisateurs d’effectuer des recherches par similitude d’images et d’éléments figuratifs de marques dans le monde entier, est vivement appréciée des offices de propriété intellectuelle comme des utilisateurs, et les travaux se poursuivent en vue de la perfectionner. La base de données mondiale sur les dessins et modèles a été lancée en janvier 2015 et contient désormais quelque 1,6 million de données provenant de collections nationales de dessins et modèles et du système de La Haye. Les collections de marques de l’Allemagne, de la Géorgie, de la Jordanie, de la Malaisie, de la Papouasie‑Nouvelle‑Guinée, de la République de Corée et de la République de Moldova ont été ajoutées à la base de données mondiale sur les marques, et les collections de l’Espagne, des États‑Unis d’Amérique et du Japon ont été ajoutées à la base de données mondiale sur les dessins et modèles. Les rapports dans la base de données mondiale sur les marques ont été enrichis d’images incrustées des marques correspondantes.
5. **WIPO Lex.** La base WIPO Lex est une entreprise collective des États membres et du Secrétariat qui donne libre accès à la collection de lois et de traités de propriété intellectuelle la plus complète au monde. Elle contient 12 935 documents juridiques sur les lois et règlements nationaux de propriété intellectuelle de quelque 200 pays, et 770 traités internationaux relatifs à la propriété intellectuelle. Environ 40% de ces documents ont été ajoutés au cours de ces cinq dernières années. La base WIPO Lex attire toujours plus d’utilisateurs du monde entier. Cette année, elle a dépassé le seuil impressionnant des 20 millions de consultations. Au total, depuis son lancement en 2010, plus de sept millions d’utilisateurs ont accédé à la base WIPO Lex et plus de 21 millions de pages ont été consultées. Les utilisateurs proviennent de nombreux pays, comme on peut le voir dans le tableau des 25 premiers pays utilisateurs.
6. **Technologies et outils de recherche multilingues.** L’OMPI continue de développer ses outils uniques afin d’améliorer la recherche, la consultation et l’analyse des mégadonnées de propriété intellectuelle. Au cours de l’année écoulée, les fonctions de l’outil de traduction automatique de l’OMPI, WIPO Translate, qui est intégré dans PATENTSCOPE, ont continué d’être développées pour prendre en charge la traduction des abrégés et des titres à partir de l’anglais et de sept autres langues et vers ces langues. La vitesse du moteur de traduction a également été améliorée afin de permettre la traduction intégrale des descriptions et des revendications du chinois vers l’anglais et inversement. Ses performances en matière de traduction de brevets dépassent systématiquement celles des autres outils de traduction automatique les plus fréquemment utilisés et sa qualité a été reconnue par d’autres organisations du système des Nations Unies. Nous avons installé des variantes sur mesure de WIPO Translate au siège de l’Organisation des Nations Unies à New York et dans plusieurs institutions spécialisées à la demande de celles‑ci. Ces organisations utilisent activement WIPO Translate pour faciliter leur travail de traduction.
7. La fonction de recherche multilingue de PATENTSCOPE a été améliorée de plusieurs façons. Le danois et le polonais ont été ajoutés dans l’outil de recherche par expansion de requête multilingue (CLIR) de PATENTSCOPE, portant à 14 au total le nombre de langues prises en charge dans les requêtes multilingues. Une nouvelle fonction innovante (ChemiSearch), qui permet aux utilisateurs d’effectuer des recherches sur des formules chimiques par nom et, notamment par dénomination commune internationale (DCI), a été lancée pour les demandes PCT publiées et pour les demandes de brevet et les titres délivrés aux États‑Unis d’Amérique. Les recherches peuvent être effectuées dans les titres, les abrégés, les descriptions ou les revendications et les formules chimiques peuvent être représentées par un nom, par une formule ou par un dessin incrusté.
8. **Normes de l’OMPI.** Pour pouvoir faire l’objet de recherches au moyen d’outils de recherche assistée par ordinateur, les données de propriété intellectuelle doivent être enregistrées selon des normes techniques communes en matière de format et de structure qui sont recommandées en tant que normes de l’OMPI. Les États membres ont repris les travaux sur les normes de l’OMPI en mars 2016 et adopté plusieurs normes nouvelles ou révisées. On peut notamment citer les normes qui présentent un intérêt pour les outils de recherche, telles que les normes de l’OMPI sur le listage des séquences de nucléotides et d’acides aminés, sur le format des données des marques sonores, sur la citation électronique de références telles que les articles de revues scientifiques dans les documents de brevet, ainsi que sur le traitement des informations en matière de propriété industrielle dans un format et une structure déchiffrables par machine, également connu sous le nom XML.
9. **Classifications internationales.** L’OMPI administre quatre systèmes internationaux de classement établis par des traités de l’OMPI : la classification internationale des brevets (CIB), la classification de Nice, relative à la classification internationale des produits et des services aux fins de l’enregistrement des marques, la classification de Vienne, relative aux éléments figuratifs des marques et la classification de Locarno relative aux dessins et modèles industriels. La CIB et la classification de Nice sont actualisées et révisées régulièrement compte tenu du rythme accéléré de l’innovation et du raccourcissement du cycle de vie des produits. Le nombre de nouvelles subdivisions de la CIB a également augmenté, passant de 480 en 2015 à 684 en 2016. Cette évolution témoigne d’une intensification de l’innovation, notamment dans le domaine de l’électricité (section H). La publication anticipée de la version 2017.01 de la CIB a été réalisée pour la première fois sur un nouveau système de gestion de la révision de la CIB (IPCRMS), ce qui a permis de renforcer l’efficacité sur le plan des coûts et des délais de publication. Ce système a été utilisé depuis son lancement le 13 octobre 2015 et a été mis à la disposition des membres de l’Union de l’IPC et des offices de propriété intellectuelle qui contribuent ou qui participent activement à la révision de la CIB.
10. Les États parties à l’Arrangement de Nice (qui institue une classification internationale des produits et des services aux fins de l’enregistrement des marques, la classification de Nice) ont adopté 300 nouvelles entrées, 469 changements et sept modifications visant à améliorer et à clarifier la liste des produits et services. Les travaux portant sur la révision des intitulés des classes, qui ont débuté en 2015, ont été prolongés et devraient simplifier le travail de classement car ils donnent des orientations plus claires aux utilisateurs.
11. Les États parties à l’Arrangement de Locarno (qui institue une classification pour les dessins et modèles industriels, la classification de Locarno) ont adopté, en 2016, 141 nouvelles entrées et 82 modifications qui figureront dans la 11e édition de la classification qui entrera en vigueur le 1er janvier 2017.
12. **Plateformes mondiales de propriété intellectuelle – WIPO DAS et WIPO CASE.** L’OMPI a créé des plateformes mondiales de propriété intellectuelle visant à faciliter certains processus opérationnels dans le cadre desquels les offices de propriété intellectuelle doivent se coordonner ou partager des informations et de la documentation aux fins du dépôt ou du traitement des demandes internationales de titres de propriété intellectuelle. Ces plateformes tiennent compte des spécificités des différents offices de propriété intellectuelle et s’appuient sur les normes de l’OMPI pour que les offices puissent facilement intégrer les plateformes dans leurs propres systèmes opérationnels.
13. **WIPO DAS (service d’accès numérique)** est actuellement utilisé par 11 offices de propriété intellectuelle participants, ainsi que par le Bureau international, pour échanger de façon sécurisée les documents de priorité relatifs aux brevets. Après une période de stabilisation en ce qui concerne le nombre de participants au cours du précédent exercice biennal, on constate un regain d’intérêt pour le système parmi les offices de propriété intellectuelle, qui souhaitent prendre part au système et en étendre l’utilisation à l’échange des documents de priorité relatifs aux demandes d’enregistrement de dessins et modèles industriels.
14. La plateforme **WIPO CASE** est une solution complète qui permet aux examinateurs de brevets d’échanger des résultats de recherche et d’examen dans un but d’amélioration de la qualité et de la productivité. Cette plateforme compte actuellement 24 offices participants, dont 10 offices fournisseurs qui mettent leurs documents de recherche et d’examen relatifs à des demandes de brevet à la disposition des autres offices. Tous les offices de l’IP5 participent actuellement à cette plateforme en tant qu’offices fournisseurs et devraient être suivis très prochainement par plusieurs autres offices fournisseurs.

### Coopération en matière de développement et renforcement des capacités

1. **Plans et stratégies de propriété intellectuelle à l’échelle nationale.** L’OMPI a continué d’apporter son aide et son assistance aux pays en transition, aux pays en développement et aux PMA pour la conception, l’élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de propriété intellectuelle qui soient à la fois cohérentes avec leurs plans de développement généraux et capables de stimuler l’innovation et la créativité. À la fin de 2015, des stratégies de propriété intellectuelle à l’échelle nationale avaient été adoptées ou étaient en cours de mise en œuvre dans 62 pays au total (26 en Afrique, 2 dans les pays arabes, 8 dans la région Asie et Pacifique, 8 dans la région Amérique latine et Caraïbes et 18 dans des pays en transition), 19 d’entre eux étant des PMA.
2. **Infrastructure technique.** Depuis de nombreuses années, l’OMPI apporte une assistance technique aux offices de propriété intellectuelle pour les aider à fournir des services de meilleure qualité à leurs utilisateurs, notamment aux déposants et aux titulaires de droits de propriété intellectuelle. Le système d’automatisation de la propriété industrielle (IPAS), qui est à la base de cette assistance, est désormais utilisé dans 77 pays du monde entier. Le système IPAS est aujourd’hui complété par des modules permettant le traitement électronique des documents (WIPO Scan et EDMS), la publication et la diffusion en ligne de l’information en matière de propriété intellectuelle (WIPO Publish), le dépôt en ligne des demandes et la réalisation en ligne de transactions ultérieures (WIPO File). Complémentaires, ces systèmes offrent désormais aux offices de propriété intellectuelle une solution complète leur permettant de mener leurs activités dans un environnement opérationnel qui est accessible en ligne et totalement numérique. Afin d’aider les offices de propriété intellectuelle à utiliser ces systèmes, l’OMPI a renforcé ses activités pour fournir une assistance dans les domaines suivants : évaluation des besoins opérationnels et organisation des tâches, numérisation des données de propriété intellectuelle, formation et transfert de connaissances, assistance et suivi continus.
3. Dans le domaine de la gestion collective du droit d’auteur et des droits voisins, l’OMPI a achevé l’élaboration de la première phase du système WIPO Connect. Il s’agit d’une solution interconnectée destinée aux organismes de gestion collective pour les aider à gérer les droits et les redevances dans un environnement opérationnel qui évolue rapidement. Le projet de deux ans a été achevé avec succès au milieu de l’année 2016 et le système va être installé lors d’une phase pilote dans deux organismes de gestion collective de pays en développement. Dès 2017, WIPO Connect sera installé plus largement et commencera à remplacer l’ancien système WIPOCOS. La deuxième phase du projet sera lancée prochainement pour fournir une aide concernant les droits des artistes interprètes ou exécutants en sus de l’aide actuellement fournie pour le droit d’auteur sur les œuvres musicales.
4. Les centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI) sont devenus l’un des programmes les plus populaires de l’Organisation et forment désormais un réseau national et mondial grandissant d’institutions favorisant l’innovation. Grâce à une collaboration nationale et internationale, le programme permet de renforcer les capacités en formant le personnel et en aidant les utilisateurs locaux dans les institutions commerciales, universitaires et de recherche à trouver et à exploiter les données technologiques contenues dans les diverses bases de données d’information en matière de brevets et dans les revues scientifiques et techniques. Des projets nationaux de CATI sont en cours dans 52 États membres, où plus de 450 centres ont été créés, et l’OMPI et des institutions partenaires nationales donnent suite à au moins 20 nouvelles demandes émanant d’États membres. Au cours de l’année écoulée, 35 activités de formation sur place ont été organisées. Des ressources complémentaires ont également été proposées en ligne au moyen de didacticiels et de séminaires sur le Web pour renforcer l’impact et la viabilité à long terme des projets nationaux de CATI. Grâce au nouveau service TISC Clinics, lié au programme d’aide aux inventeurs permettant d’offrir à titre gracieux une assistance aux inventeurs des pays en développement qui remplissent les conditions requises, les CATI seront en mesure de répondre aux nouvelles demandes de recherches techniques et d’élargir leur offre de services. Selon les résultats de l’enquête sur les CATI menée en ligne chaque année, les centres d’appui à la technologie et à l’innovation ont reçu l’an dernier plus de 400 000 demandes concernant l’accès aux bases de données sur les brevets et la littérature non‑brevet, l’aide à la réalisation de recherches en matière de brevets, l’assistance en matière de gestion de la propriété intellectuelle et la formation.
5. Les partenariats de l’Organisation avec les CATI ont été renforcés du fait de sa connaissance des moyens de créer de la valeur à partir de l’information en matière de brevets. Deux projets d’analyses de brevets ont reçu un appui sans réserve de la part des États membres : les rapports panoramiques sur les brevets établis par l’OMPI et le portail d’accès aux registres de brevets. Deux rapports panoramiques sur les brevets ont été établis au cours de l’année écoulée, l’un sur les technologies de production, d’exploitation et de traitement des déchets d’huile de palme, et l’autre sur les technologies relatives aux microalgues. Les deux rapports ont été préparés et publiés pour répondre aux demandes et besoins spécifiques de pays en développement et pays moins avancés travaillant avec ces technologies. Ces rapports s’ajoutent aux 11 autres rapports panoramiques sur les brevets établis jusqu’ici par l’OMPI dans les domaines de la santé publique, de l’agriculture et de l’environnement, ainsi qu’à l’ensemble de 170 rapports panoramiques sur les brevets publiés par d’autres organisations et mis à disposition sur le site de l’OMPI. Dans le but de favoriser le transfert de connaissances relatives à l’analyse des brevets et de soutenir la durabilité à long terme des CATI, des orientations pour l’élaboration de rapports panoramiques sur les brevets ont été publiées, et un manuel concernant l’utilisation de logiciels libres et gratuits pour la rédaction des rapports panoramiques sur les brevets paraîtra sous peu. Ces publications serviront de base à la formation des CATI en matière d’analyse de brevets et viseront à accroître la capacité de produire des rapports panoramiques sur les brevets.
6. **Plan d’action pour le développement.** Les activités de développement de l’OMPI font partie intégrante des programmes de l’Organisation et y figurent en bonne place, conformément aux recommandations du Plan d’action pour le développement. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a approuvé trois nouveaux projets au cours des 12 derniers mois : un projet de renforcement et de développement du secteur audiovisuel au Burkina Faso et dans plusieurs pays africains; un projet sur l’utilisation de l’information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique; et un projet de coopération avec les instituts de formation judiciaires des pays en développement et des pays les moins avancés dans le domaine de l’enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle. La mise en œuvre de ces nouveaux projets a débuté en juillet 2016.
7. Grâce à l’évaluation positive par les États membres des résultats concrets de la première phase du projet, la deuxième phase, consacrée au renforcement du secteur de l’audiovisuel au Burkina Faso et dans plusieurs pays africains, a aussi été approuvée par le CDIP, en avril 2016. Le projet compte maintenant cinq pays bénéficiaires : le Burkina Faso, la Côte d’Ivoire, le Kenya, le Maroc et le Sénégal. Il offre aux professionnels du cinéma des outils pratiques pour mieux utiliser le cadre du droit d’auteur en vue de mobiliser des fonds destinés à la production et de générer des possibilités de recettes grâce à une amélioration des pratiques en matière de contrats, une meilleure gestion des droits et transactions dans le domaine de l’audiovisuel, une distribution sécurisée et un apport de recettes par la création de chaînes de valeur attestées sur le plan juridique. Il aide les pays en développement à établir une infrastructure durable permettant à l’industrie audiovisuelle de se développer et d’apporter une contribution significative à la croissance, la créativité et la création d’emplois.
8. L’OMPI a aussi lancé deux nouveaux projets pour la protection et la commercialisation de produits du terroir, au Cambodge (riz) et au Viet Nam (thé). Dans le même esprit, l’OMPI a apporté une assistance aux pays de la CARICOM dans la mise en œuvre du chapitre sur la propriété intellectuelle de leur accord de partenariat économique avec l’Union européenne pour des produits tels que l’ananas noir (Antigua‑et‑Barbuda), le rhum (Barbade), la muscade/les épices (Grenade), la sauce dite “jerk” (Jamaïque) et le cacao fin (Trinité‑et‑Tobago). Ces projets devraient aider les membres à appliquer la propriété intellectuelle afin de favoriser le développement durable, permettant ainsi aux communautés de producteurs de tirer des avantages commerciaux de leurs produits de niche.
9. L’Organisation a accueilli une Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement les 7 et 8 avril 2016, laquelle a rassemblé 400 participants afin d’examiner le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement aux niveaux national, régional et international; 600 autres participants ont suivi l’événement grâce à la diffusion sur le Web. Cette conférence était la première manifestation de ce genre organisée par l’OMPI, et elle a fourni un cadre pour le partage de données d’expérience et l’étude des liens entre la prévalence de la propriété intellectuelle dans l’économie mondiale et l’impératif que représentait le développement. La conférence internationale guidera les futurs travaux du CDIP. Le rapport de la conférence sera examiné à la prochaine session du CDIP, qui débutera en octobre 2016.
10. Une conférence de premier plan, la Conférence ministérielle africaine, s’est également tenue à Dakar (Sénégal) en novembre 2015 sur l’importance de la propriété intellectuelle dans une Afrique émergente. Cette conférence ministérielle a fourni une excellente occasion de renforcer le dialogue et la concertation en matière de politique générale. Dans le cadre du suivi de la conférence, l’OMPI s’emploiera à consolider les relations établies avec l’Afrique et à renforcer la coopération avec les organes intergouvernementaux et régionaux sur le continent, notamment en effectuant des visites d’étude.
11. Un coordonnateur pour la coopération Sud‑Sud a été désigné au sein du Secteur du développement. Il a pour mission d’attester l’importance et le rôle de la coopération Sud‑Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle et de renforcer et de coordonner les efforts, les ressources et l’établissement de rapports au sein du Secrétariat. Un état des lieux des activités de coopération Sud‑Sud publié lors de la dernière session du CDIP faisait état de 109 activités menées par l’OMPI au cours de l’exercice biennal 2014‑2015.
12. **Droit d’auteur.** Des efforts particuliers ont été déployés pour répondre aux besoins croissants et changeants des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition en matière de renforcement des capacités dans le domaine du droit d’auteur et des droits connexes. L’an dernier, quelque 40 projets et programmes d’assistance technique et de renforcement des capacités aux niveaux national, régional et interrégional ont été mis en œuvre, touchant plus de 100 pays et une organisation intergouvernementale régionale.
13. Ces programmes et projets d’assistance technique et de renforcement des capacités étaient principalement destinés aux bureaux nationaux du droit d’auteur et ont contribué : i) au renforcement des capacités en termes de ressources humaines et de compétences en matière d’élaboration et de mise en œuvre des politiques et des cadres stratégiques nationaux relatifs au droit d’auteur aux fins de l’utilisation cohérente et efficace de la propriété intellectuelle au service du développement durable; ii) au renforcement des capacités institutionnelles en vue de fournir de meilleurs services aux créateurs et aux autres parties prenantes concernées; et iii) à une meilleure compréhension du rôle du droit d’auteur et des droits connexes dans la promotion et la protection de la créativité nationale.
14. **Académie de l’OMPI.** L’Académie de l’OMPI a connu une nouvelle année couronnée de succès, avec un large programme de formation proposant des cours d’enseignement à distance, des cours d’été et des collaborations avec les universités dans le cadre des programmes de masters. La plateforme d’enseignement à distance de l’Académie demeure la plateforme la plus diversifiée du monde sur le plan linguistique et la plus abordable du point de vue financier, avec 17 modules de propriété intellectuelle dans 11 langues différentes. L’an dernier, la participation à nos cours de niveau général et à nos cours de perfectionnement a augmenté, respectivement, de plus de 20% et de plus de 45% et 82% des participants ont fait état d’une amélioration directe dans l’accomplissement de leur travail ou la poursuite de leurs études après avoir suivi un cours d’enseignement à distance. En réponse aux demandes formulées par les étudiants, l’Académie se prépare à lancer quatre nouveaux modules durant l’exercice biennal 2016‑2017, qui couvriront les domaines suivants : propriété intellectuelle et santé publique, gestion collective du droit d’auteur, licences libres et le droit d’auteur dans l’industrie cinématographique.
15. En vue d’encourager une participation accrue, l’OMPI propose une réduction de 50% des frais pour les participants des pays en développement et des pays en transition et de 20% pour les participants issus de pays développés. L’Académie a par ailleurs lancé en avril 2016 une nouvelle version de son cours complet de niveau général sur la propriété intellectuelle, accessible et adaptée aux personnes ayant des déficiences visuelles. Elle continue de même à personnaliser et à traduire ses cours pour les adapter à différents publics, à l’image des versions proposées en 2016 aux participants en Argentine, au Cambodge, en Égypte, en Éthiopie, en Tunisie et au Viet Nam.

### Partenariats entre le secteur public et le secteur privé

1. L’Organisation gère plusieurs partenariats qui exploitent avec succès les actifs intellectuels et financiers du secteur privé afin de répondre à certains enjeux mondiaux majeurs.
2. **WIPO Re:Search**, qui favorise la mise au point de médicaments contre les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose grâce à des partenariats de recherche novateurs et au partage des connaissances, célèbre cette année ses cinq ans d’existence. Depuis sa création en 2011, le programme a donné lieu à plus de 100 collaborations. WIPO Re:Search compte aujourd’hui 105 membres, dont 23 sont des organisations africaines et 38 proviennent de pays en développement. WIPO Re:Search renforce également les capacités en matière de recherche dans le domaine de la santé, notamment par le biais de bourses généreusement financées par le Gouvernement australien. À ce jour, six scientifiques africains bénéficient de résidences allant jusqu’à un an au sein de laboratoires d’entreprises ou d’universités, afin de promouvoir leurs recherches et d’avoir accès aux nouvelles technologies en la matière.
3. **WIPO GREEN**, qui constitue un marché et une plateforme en ligne pour les technologies durables, a fait de remarquables progrès depuis son lancement en 2013. Grâce à sa base de données comprenant plus de 2200 offres de technologies et services écologiques et à sa collaboration avec ses 69 partenaires, WIPO GREEN joue un rôle important en mettant en relation des personnes à la recherche de solutions et des fournisseurs potentiels de technologies. Au cours de l’année écoulée, et grâce au financement généreux accordé par le Gouvernement japonais, un séminaire et des rencontres ont été organisés en Asie du Sud‑Est et en Afrique de l’Est sur les technologies de traitement des eaux usées. Ces deux initiatives ont donné lieu à plusieurs partenariats nouveaux convenus dans des conditions mutuellement avantageuses et d’un commun accord, qui illustrent la contribution de WIPO GREEN à la création d’un écosystème efficace pour l’innovation et la diffusion des technologies.
4. **Consortium pour des livres accessibles.** Deux ans après son lancement le 30 juin 2014, le Consortium pour des livres accessibles (ABC) enregistre des résultats positifs dans l’ensemble de ses trois domaines d’activité, qui visent à accroître la disponibilité au niveau mondial des livres dans des formats accessibles pour les personnes aveugles ou qui présentent une déficience visuelle ou un autre handicap de lecture.
5. Le Service de livres ABC, un catalogue mondial en ligne de livres disponibles dans des formats accessibles, hébergé par l’OMPI, a jusqu’à ce jour facilité les prêts de livres accessibles à 100 000 personnes, dans ses 19 bibliothèques participantes réparties dans 16 pays. Il contient à ce jour 319 000 titres dans plus de 76 langues. Les bibliothèques participantes ont économisé 11 millions de dollars É.‑U. en coûts de production (pour un livre lu à haute voix par une personne) grâce à la possibilité de télécharger 5500 livres électroniques pour leurs collections.
6. Les activités de renforcement des capacités menées au Bangladesh, en Inde, au Népal et à Sri Lanka en 2015 ont profité à plus de 23 500 étudiants présentant une déficience visuelle. La deuxième phase des projets de renforcement des capacités a commencé en juillet 2016 grâce aux fonds mis à disposition par les gouvernements de l’Australie et de la République de Corée, la Fondation Skoll et la Fondation des Nations Unies, et devrait profiter à quelque 88 500 étudiants présentant une déficience visuelle dans ces quatre pays.
7. Des activités visant la publication ouverte ont été mises en œuvre pour promouvoir les techniques de production de livres en format accessible dans le secteur de la publication commerciale, de manière à ce que les livres électroniques soient consultables, au moment de leur publication initiale, aussi bien par les voyants que par les personnes ayant des difficultés à lire les textes imprimés. Deux manuels sur la publication ouverte ont été produits en 2016, intitulés “Accessibility Guidelines for Self‑Publishing Authors” et “Books For All Starter Kit for Accessible Publishing”. Le prix international d’excellence en matière d’édition accessible a été créé en 2015 pour promouvoir l’accessibilité des livres électroniques et autres publications numériques disponibles dans le commerce pour les déficients visuels. Les lauréats de cette année ont été Elsevier, l’équipe de développement de DK Braille (membre de Penguin Random House) et ADRAD, une ONG népalaise.
8. Le programme **Accès à la recherche pour le développement et l’innovation (ARDI)** offre à des institutions et des particuliers de pays en développement et de PMA un accès à des revues scientifiques et techniques. C’est l’un des quatre programmes du partenariat public‑privé “Research for Life” établi dans le cadre des Nations Unies. Il continue de se développer sensiblement et compte plus de 800 utilisateurs institutionnels inscrits qui utilisent activement le programme, contre environ 500 l’année dernière. Les contenus disponibles ont également connu une croissance rapide, avec 27 500 revues et livres électroniques disponibles sous la forme d’un abonnement, soit une augmentation de 25% par rapport à l’année précédente. La majorité des institutions inscrites au programme ARDI sont des établissements universitaires (actuellement 50%), suivis par des organismes de recherche (16%) et des organismes publics (15%). Ces institutions se situent principalement en Afrique (50%), en Asie (27%), dans les Amériques (4%) et en Europe (3%). Le **programme relatif à l’accès à l’information spécialisée en matière de brevets (ASPI)**continue également de s’étendre, et plus de 50 institutions (par rapport à 40 l’année dernière) utilisent les fonctionnalités avancées et à valeur ajoutée des bases de données de brevets commerciales proposées par le programme. Le nombre de bases de données disponibles est passé à sept cette année.

### Analyse économique et statistique

1. **Statistiques.** Les statistiques de propriété intellectuelle sont utilisées pour prendre un large éventail de décisions. Elles jouent un rôle important dans la planification opérationnelle des offices de brevets et de marques. En outre, les décideurs s’efforçant de suivre les performances des systèmes d’innovation nationaux, les statistiques de propriété intellectuelle apparaissent comme l’un des rares instruments de mesure permettant de comparer l’activité d’innovation entre économies et dans le temps. L’OMPI reste le seul fournisseur de statistiques de propriété intellectuelle au niveau mondial. Comme les années précédentes, nous avons actualisé la base de données statistiques de l’OMPI en 2015, en nous appuyant sur une enquête statistique auprès des offices de propriété intellectuelle du monde entier et les données statistiques tirées des services des opérations du PCT, de Madrid et de La Haye. Nous sommes reconnaissants aux États membres qui ont bien voulu communiquer leurs statistiques à l’OMPI, ce qui nous a permis d’élargir en permanence notre couverture statistique.
2. La base de données statistiques de l’OMPI est un outil public gratuitement accessible par l’intermédiaire du site Web de l’Organisation. Pour répondre aux besoins des différents utilisateurs – spécialistes de la propriété intellectuelle, chercheurs, décideurs et journalistes notamment –, nous présentons et analysons également les dernières tendances en matière d’utilisation de la propriété intellectuelle dans divers rapports statistiques. On mentionnera en particulier les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle, publiés chaque année, et la publication plus succincte Faits et chiffres de l’OMPI relatifs à la propriété intellectuelle, qui donnent une vue d’ensemble des principales tendances mondiales concernant les principaux titres de propriété industrielle délivrés, à savoir – brevets, marques, dessins et modèles et droits d’obtenteur. L’édition 2015 des Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle analysait en particulier le comportement en matière de dépôts des 100 principaux déposants de demandes de brevet depuis le début des années 80. Enfin, les Revues annuelles des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont mis en évidence les principales tendances caractérisant ces systèmes de dépôt en rapide évolution. Les rapports statistiques de l’OMPI sont parmi les publications les plus téléchargées sur le site Web de l’OMPI.
3. Consciente que les statistiques de propriété intellectuelle favorisent la prise de décisions en connaissance de cause et permettent aux parties prenantes de se tenir informées de l’évolution du système mondial de propriété intellectuelle, l’OMPI poursuivra ses efforts pour assurer la collecte et l’analyse de données statistiques actualisées et fiables au niveau mondial.
4. **Analyse économique.** En 2015, l’OMPI a publié son troisième Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde sur le thème des innovations révolutionnaires et de la croissance économique. Dans le cadre de notre série de rapports bisannuels sur la propriété intellectuelle dans le monde, nous nous efforçons d’expliquer, préciser et faire mieux comprendre le rôle que joue le système de la propriété intellectuelle dans les économies de marché. Sur fond de faible croissance économique depuis le début de la crise financière mondiale de 2008, le rapport 2015 rend compte de la manière dont les innovations révolutionnaires ont tiré la croissance au cours des deux derniers siècles et s’interroge sur la question de savoir si les percées d’aujourd’hui peuvent continuer de le faire à l’avenir. Il se concentre sur certains domaines choisis de l’innovation technologique qui semblent receler un potentiel particulier, notamment l’impression 3D, les nanotechnologies et la robotique. Le rapport analyse leur contribution à la croissance économique, les écosystèmes dans lesquels ils s’épanouissent et le rôle que joue le système de la propriété intellectuelle au sein de ces écosystèmes. Il dresse également une cartographie des familles de brevets mondiales couvrant ces domaines d’innovations potentiellement révolutionnaires, donnant un aperçu de l’origine géographique et institutionnelle de l’activité d’innovation.
5. Le lancement du Rapport 2015 sur la propriété intellectuelle dans le monde a attiré une large couverture médiatique, plus de 200 articles étant publiés à cet égard dans la semaine qui a suivi. Depuis sa publication, le rapport a également été cité dans de nombreux documents de politique générale du monde entier et a également alimenté les discussions dans de nombreuses instances clés consacrées à la propriété intellectuelle et à l’innovation fora. Les travaux en vue de l’établissement de la prochaine édition de cette série, qui sera publiée en 2017, ont déjà débuté.
6. **Indice mondial de l’innovation.** Comme les années précédentes, l’OMPI a publié l’Indice mondial de l’innovation en 2016 en partenariat avec l’Université Cornell et l’INSEAD. Cette publication est devenue un outil de comparaison précieux pour recenser les points forts et les points faibles dans les résultats des systèmes nationaux d’innovation. Elle vise à répondre à la nécessité de disposer de critères exhaustifs pour permettre aux décideurs d’évaluer les meilleurs moyens de favoriser le développement d’une économie dynamique fondée sur le savoir. L’édition 2016 couvre 128 économies et s’appuie sur 82 indicateurs de consommation et de production en matière d’innovation. Elle a été rédigée avec le concours de Knowledge Partners AT Kearney, de l’opérateur de télécommunications Du et de la Confédération des industries indiennes et avec les contributions d’un comité consultatif constitué d’experts de l’innovation du monde entier. Suite au lancement de l’Indice mondial de l’innovation 2016 à Genève, la presse a donné un large fait écho aux classements mondiaux établis dans cette publication.

### Communications

1. Nous communiquons avec nos États membres et les autres parties prenantes sur un large éventail de chaînes, de médias et de plateformes. L’année écoulée a vu la poursuite des améliorations apportées à nos outils, systèmes et produits de communications.
2. **Médias.** Notre présence sur les **réseaux sociaux** a continué de s’intensifier. Sur Twitter, nos 37 200 abonnés ont fait montre d’un engagement particulièrement fort (quelque 21 400 retweets, 11 700 j’aime et 155,7 millions d’impressions depuis septembre 2015). Le nombre de vues des vidéos de l’OMPI parues sur notre chaîne YouTube a passé la barre des 11 millions, quelque 140 vidéos ayant par ailleurs été ajoutées depuis les dernières assemblées sur des questions d’actualité, des manifestations et des témoignages sur l’utilisation de la propriété intellectuelle par des innovateurs et des créateurs du monde entier. Le nombre total de vues des photos de l’OMPI sur Flickr a dépassé les 4 millions, dont plus d’un million de vues nouvelles pendant l’année écoulée.
3. L’OMPI continue également de s’adresser à ses parties prenantes par l’intermédiaire des organes de **presse.** Les lancements du *Rapport 2015 sur la propriété intellectuelle dans le monde* et des *Rapports sur les services de l’OMPI* ont attiré une couverture de presse mondiale, notamment en Asie de l’Est, alors que la publication de l’*Indice mondial de l’innovation 2016* s’est révélée être notre manifestation médiatique la plus fructueuse à ce jour. Les relations traditionnelles avec la presse occupent une place importante à cet égard, notamment avec la préparation d’éléments de narration personnalisés en fonction des pays. Mais nous avons également de plus en plus recours à la **vidéo** et aux animations pour diffuser l’information, comme dans les cas de la brève animation accompagnant la sortie des *Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle 2015*, qui a suscité un large intérêt.
4. Une nouvelle vidéo de l’OMPI, destinée à une large audience, doit être rendue publique pendant les assemblées. Elle donnera un aperçu engageant des activités de l’OMPI et de son rôle d’appui à l’innovation et à la créativité, le tout en seulement trois minutes. Cette nouvelle vidéo fait fond sur les activités menées précédemment pour renforcer l’identité de marque de l’OMPI.
5. **Journée mondiale de propriété intellectuelle.** La Journée mondiale de la propriété intellectuelle, campagne de sensibilisation annuelle de l’OMPI, a été connu un retentissement particulier cette année, que ce soit en ligne ou dans le monde réel. Articulée autour du thème de *La créativité numérique : la culture réinventée*, et reprenant les questions examinées par la *Conférence de l’OMPI sur le marché mondial des contenus numériques,* la campagne menée cette année visait à encourager les participants à s’interroger sur les nombreuses façons dont les technologies numériques sont en train de transformer la production et la consommation des biens de propriété intellectuelle. Ce thème se prêtait particulièrement bien aux réseaux sociaux, générant des niveaux d’interactivité record sur toutes les plateformes de l’OMPI : 32 400 fans de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sur Facebook, 11 430 vues sur YouTube et 10,8 millions d’impressions sur Twitter, soit plus du double de l’année précédente. L’adhésion était également forte dans le monde “réel”, avec un nombre de 451 manifestations consacrées à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle dans 121 pays, et un programme particulièrement chargé dans chacun des six bureaux extérieurs de l’OMPI. Quelque 9900 articles relatifs à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle dans les six langues des Nations Unies ont été recensés par notre service de veille médiatique, avec une couverture particulièrement étendue en Chine.
6. **Bulletins d’information.** Suite au lancement de la nouvelle plateforme de diffusion électronique en juin 2015, l’OMPI propose désormais à ses abonnés une sélection de 23 bulletins thématiques dans de nombreuses langues, couvrant tout le spectre de la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels aux faits nouveaux concernant le PCT. Ces bulletins ont été ouverts plus de 2 millions de fois, générant quelque 580 000 clics pour consulter d’autres publications sur le site Web de l’OMPI.
7. Notre bulletin d’information le plus populaire est **WIPO Wire**, une sélection d’articles, de titres, de clips vidéo et de ressources utiles publiée tous les 15 jours dans les six langues officielles des Nations Unies. Lancé mi‑2015, *WIPO Wire* compte aujourd’hui quelque 12 000 abonnés dans plus de 170 pays et continue d’enregistrer des taux de fréquentation supérieurs à la concurrence.
8. **Publications numériques.** En février, nous avons lancé d’une nouvelle plateforme sur le site Web de l’OMPI pour faciliter la recherche et l’utilisation de l’information contenue dans plus de 1100 publications et produits d’information de l’OMPI. Toutes les publications de l’OMPI sont désormais accessibles et téléchargeables gratuitement en ligne (y compris celles qui étaient précédemment payantes), avec la possibilité d’acheter des exemplaires imprimés grâce à un service d’impression à la demande.
9. Suite à l’adoption d’une Politique de libre accès, les publications de l’OMPI mises en ligne seront désormais régies par l’une des licences Creative Commons (CC) pour les organisations intergouvernementales dont l’Organisation a contribué à l’établissement, de sorte que les utilisateurs peuvent reproduire, distribuer ou adapter le contenu appartenant à l’OMPI sans avoir à demander d’autorisation.
10. Étant l’un des premiers signataires de la Charte de l’édition en format accessible, l’OMPI est résolue à mettre son contenu en ligne à la disposition de tous les lecteurs, y compris les personnes atteintes d’une déficience visuelle ou ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés. Un projet est en cours pour former le personnel à la production de publications numériques en format accessible natif en 2017.
11. **Gestion améliorée des services clients.** En 2016, un Conseil des services à la clientèle de haut niveau a été créé en vue de superviser et d’améliorer la prestation des services à la clientèle dans l’ensemble de l’Organisation. Ce conseil est l’instance de décision sur tous les aspects stratégiques et opérationnels liés aux services à la clientèle, ainsi que sur les aspects liés à la gestion de ces services au niveau de l’Organisation. Les discussions initiales ont tourné autour de l’approche globale de l’OMPI quant aux services clients à différents niveaux – technologies, pratiques, procédures, formation, objectifs stratégiques et mesures des performances des services clients – et défini des priorités en vue d’uniformiser et d’améliorer les services fournis aux clients des différents services mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI.

### Promotion du respect de la propriété intellectuelle

1. L’approche de l’OMPI en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle consiste à favoriser la création d’un environnement propice au respect des droits de propriété intellectuelle d’une manière durable et à renforcer les capacités des États membres s’agissant de l’application effective des droits, compte tenu des intérêts socioéconomiques et des préoccupations en matière de développement.
2. L’Organisation a continué de mettre au point des outils pour aider les États à faire mieux connaître la propriété intellectuelle parmi le grand public comme parmi des publics cibles tels que les agents de l’application des lois. Le Manuel de formation de l’OMPI sur les poursuites à engager en cas de délit en matière de propriété intellectuelle, lancé en anglais en 2015, a depuis été publié en français, en arabe et en espagnol. Ce manuel donne aux États membres un outil de formation pratique pour tous ceux impliqués dans l’application de la législation nationale en matière de délits de propriété intellectuelle. Pour les plus jeunes, l’Organisation a créé, avec le soutien du fonds fiduciaire de la République de Corée, un site Web éducatif interactif sur le respect du droit d’auteur à l’intention des 10‑15 ans. Ce site comprend cinq modules rédigés dans un style attrayant et stimulant pour les étudiants, ainsi que des notes à l’intention des enseignants. Des plans sont en cours d’élaboration pour lancer un site similaire sur le respect des droits attachés aux marques et aux dessins et modèles en 2017.
3. Les efforts de l’Organisation visant à dégager une vision équilibrée de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, ses activités en matière de renforcement des capacités, d’assistance technique et de partage des connaissances et l’importance croissante du Comité consultatif de l’OMPI sur l’application des droits ont valu à l’OMPI de recevoir le prix de l’organisme public international décerné dans le cadre des Global Anti‑Counterfeiting (GAC) en 2016.

### Site de l’OMPI

1. Le site de l’OMPI est désormais achevé. Les plantations et autres éléments d’aménagement urbain extérieur ont été mis en place sur le site de l’OMPI entre l’automne 2015 et le début de l’été 2016, apportant la touche finale à l’aménagement paysager extérieur. La surface rappelant une prairie, créée sur le toit du Nouveau Bâtiment, a été jugée remarquable par des spécialistes locaux puisqu’elle offre à la vue une variété de plantes extrêmement rares en milieu urbain. Elle est en train de devenir un point de repère dans cette partie du canton de Genève. Dans l’ensemble, le site de l’OMPI offre un bon équilibre entre les éléments construits, la flore et la faune, pour le bien‑être et le confort du personnel et des délégués, et constitue un environnement agréable pour les riverains, qui peuvent traverser librement son espace. Nous avons continué de renforcer les installations de notre salle de conférence pour satisfaire aux exigences de nos utilisateurs, notamment avec l’amélioration du raccordement au Wi‑Fi nécessaire pour la tenue de plusieurs réunions en parallèle.
2. Dans la mesure du possible, nous avons cherché à partager nos installations, notamment notre nouvelle salle de conférence, avec la communauté internationale présente à Genève. Cette dernière année, l’OMPI un été un lieu de choix pour plusieurs réunions organisées par d’autres organisations internationales et par les États membres, notamment sept réceptions organisées en l’honneur d’une fête nationale. La location des installations optimise l’utilisation des actifs de l’Organisation et aide à répondre à la demande élevée de salles de réunion modernes pour les réunions intergouvernementales.
3. **Neutralité carbone*.*** L’OMPI a mis en place les mesures nécessaires pour atteindre la neutralité carbone d’ici à l’année 2020, conformément à l’appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies en 2014. En plus de prendre des mesures pour réduire le gaspillage d’énergie sur le site, nous avons continué d’investir dans les nouvelles technologies et d’entreprendre des travaux de rénovation, selon que de besoin, pour réduire la consommation d’énergie. L’OMPI achète des certificats de compensation auprès de la CCNUCC pour compenser les émissions “inévitables”, notamment celles causées par le transport aérien.
4. **Sécurité.** L’Équipe de haute direction de l’OMPI continue de mettre fortement l’accent sur la sécurité des personnes, de l’information et des avoirs corporels. En 2015, nous avons achevé notre projet concernant les normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes‑sièges (ou normes UN H‑MOSS), ce qui s’est traduit par des améliorations et par un renforcement de l’administration de la sûreté et de la sécurité sur le site de l’OMPI. Ces résultats ont été appuyés par la sélection d’une nouvelle société de sécurité, avec une transition réussie vers ce nouveau service dans le cadre d’un contrat axé sur les résultats. Nous avons obtenu une certification internationale pour nos pratiques en matière de sécurité informatique relatives au PCT et aux systèmes de Madrid et de La Haye, qui ont été complétées par plusieurs campagnes de sensibilisation à la sécurité informatique. Nous avons établi et testé des plans de poursuite de l’activité dans le cas d’un incident à Genève qui toucherait l’Organisation.

### Bureaux extérieurs

1. Une fois de plus, l’année a été chargée pour les bureaux extérieurs de l’OMPI à Moscou (pour la Fédération de Russie), à Beijing (pour la Chine), à Rio de Janeiro (pour le Brésil), à Tokyo (pour le Japon) et à Singapour (pour l’ASEAN). Les bureaux extérieurs, qui se sont efforcés de répondre aux besoins de leurs pays et régions hôtes, ont contribué à l’avancement de nombreux programmes. Par exemple, le Bureau de l’OMPI en Chine a déployé beaucoup d’énergie pour créer des contacts et pour renforcer les contacts avec le gouvernement à différents niveaux, avec les médias locaux et avec les associations professionnelles, à Beijing et ailleurs dans le pays, contribuant ainsi largement à la promotion des services et plateformes mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI. Le Bureau de l’OMPI en Russie a mené de nombreuses activités visant à renforcer l’écosystème de l’innovation et à soutenir les innovateurs à l’échelle locale, notamment dans le cadre de la création des 135 centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI) dans le pays. Le Bureau de l’OMPI au Japon a lancé des campagnes de sensibilisation ciblées visant les utilisateurs des services mondiaux de l’OMPI provenant du secteur privé, offrant une réponse en temps réel en japonais à des requêtes spécifiques et améliorant ainsi le délai de réponse de l’Organisation à cet égard. Le Bureau de l’OMPI à Singapour, en concertation avec les secteurs concernés au siège de l’Organisation, a assuré la promotion des traités de l’OMPI dans le domaine du droit d’auteur et des droits connexes en organisant des manifestations à l’échelle régionale et des missions d’experts dans plusieurs pays. Le Bureau de l’OMPI au Brésil, également en concertation avec les secteurs concernés au siège de l’Organisation, a organisé plusieurs programmes de formation et ateliers axés sur la commercialisation de la propriété intellectuelle et la concession de licences de propriété intellectuelle, destinés à renforcer les capacités de tirer parti des actifs de propriété intellectuelle à l’échelle locale.
2. Ces efforts sur le terrain ont été soutenus à Genève par une série d’initiatives ciblées qui ont commencé au début de 2015 et se sont poursuivies depuis les dernières assemblées : conférences vidéo régulières entre le siège et les bureaux extérieurs; mise à jour régulière des pages Web; rapports bimensuels pour informer les collègues de l’Organisation au sujet des faits nouveaux concernant les bureaux extérieurs et leur secteur; et analyse au sein de groupes de travail spéciaux de l’incidence et de l’évolution de la politique de l’Organisation à l’égard des bureaux extérieurs.
3. Un des éléments importants qui a contribué à ce bon fonctionnement a été la mise en place d’un système de connexion informatique homogène entre les bureaux extérieurs et le siège, dans le cadre du projet d’architecture mondiale des bureaux. Ce projet vise à ce que les collègues des bureaux extérieurs bénéficient à la fois des mêmes outils que ceux dont bénéficient les collègues à Genève pour la mise en œuvre des activités et des programmes, d’un environnement informatique sécurisé et de l’appui technique nécessaire. Grâce à une gestion et à une mise en œuvre efficaces, le projet d’architecture mondiale des bureaux a été achevé en mai dans les limites du budget prévu et mis en œuvre au sein de l’Office de l’OMPI au Brésil.
4. Ces faits nouveaux doivent être considérés dans le contexte plus général de l’évolution des bureaux extérieurs de l’OMPI. Il convient de rappeler que l’Assemblée générale de l’OMPI, à sa session tenue en octobre 2015, a décidé d’ouvrir jusqu’à trois nouveaux bureaux extérieurs de l’OMPI au cours de l’exercice biennal 2016‑2017 et de l’exercice biennal 2018‑2019. Les efforts consentis par le Secrétariat pour renforcer l’efficacité des bureaux extérieurs existants sont de bon augure pour cette expansion. Avec l’infrastructure technique en place, l’aménagement en cours des politiques et l’amélioration du système de communication bidirectionnel entre le siège et les bureaux extérieurs, le Secrétariat s’est doté d’une base solide pour prendre en charge de nouveaux bureaux extérieurs, au cas où les États membres décideraient d’en ouvrir de nouveaux.

### Ressources humaines

1. S’agissant de l’exécution du programme de l’Organisation, des résultats viables n’ont pu être obtenus que grâce aux efforts inlassables et à l’engagement des fonctionnaires, dont la prestation dévouée de services dans tous les aspects des activités de l’OMPI sert de lien entre l’Organisation et ses différentes parties prenantes.
2. Diversité, capacité d’adaptation, flexibilité et équilibre entre vie professionnelle et vie privée sont les principaux thèmes sur lesquels reposent les initiatives et programmes mis en œuvre depuis le lancement de la stratégie en matière de ressources humaines en 2013.
3. Le personnel de l’Organisation n’a jamais été aussi diversifié, quasiment 120 États membres étant représentés dans ses effectifs en juin 2016. La recherche active de talents variés fonde la stratégie de recrutement de l’Organisation. Les mesures qui ont été prises, telles que l’utilisation de plateformes sociales multimédia en ligne pour publier les avis de vacance d’emploi, la diffusion directe d’informations sur les possibilités d’emploi au sein de l’Organisation grâce aux missions de sensibilisation menées au cours de l’année écoulée, y compris des visites d’universités en partenariat avec des États membres non représentés, les campagnes ciblées visant à faire mieux connaître les compétences dont a besoin l’OMPI, ainsi que l’amélioration des procédures de recrutement et des systèmes informatiques, commencent à porter leurs fruits, le nombre et la diversité des candidatures aux postes vacants ne cessant d’augmenter.
4. La parité hommes‑femmes constitue un objectif dans la réalisation duquel je me suis personnellement engagé en tant que membre du réseau des défenseurs de l’égalité des genres dans le cadre de la Genève internationale (Geneva Gender Champions Network). À cette fin, l’Organisation a intensifié ses efforts afin de former les responsables à la promotion d’un environnement de travail propice à la diversité et à l’intégration. Par ailleurs, un programme pilote visant à fournir un appui à mi‑parcours en matière de développement de carrière et de soutien professionnel aux femmes cadres a été lancé en 2015. À la suite de son évaluation positive par les participantes, il a été élargi. Tout aussi importante est la prise en considération des questions de parité dans toutes les activités de l’OMPI. Des données de référence ont été établies en avril 2016 en vue de recenser clairement les progrès réalisés et d’en assurer le suivi au cours de la mise en œuvre des programmes de travail pour 2017. Pour la première fois, l’Indice mondial de l’innovation comportait en 2015 un indicateur relatif à l’égalité entre les sexes afin de faire mieux comprendre le rôle des femmes dans l’innovation et leur contribution à cet égard.
5. En résumé, des étapes ont été franchies au regard des deux principaux critères de référence de la diversité au sein de l’Organisation, à savoir la représentation géographique et la parité hommes‑femmes. Il est prévu de franchir d’autres étapes en vue de renforcer l’intelligence culturelle au sein de l’Organisation.
6. L’investissement dans la formation du personnel a sensiblement augmenté en 2015, se traduisant par un nombre record d’activités de perfectionnement du personnel, qui dépasse le seuil moyen de cinq jours de formation par année par fonctionnaire fixé par l’ONU. La formation fait partie des éléments de base indispensables au développement des compétences permettant de se doter d’effectifs flexibles et adaptés aux besoins de l’Organisation. Langues, techniques de communication et gestion efficace (des ressources humaines, des résultats, des risques et des projets), en fonction des besoins opérationnels, sont quelques‑uns des principaux programmes de formation proposés aux fonctionnaires.
7. Le programme de récompenses et de reconnaissance vient d’achever sa troisième année d’existence. Au cours de cette période, neuf équipes et plus de 50 personnes au total ont reçu une distinction, témoignant des capacités et de l’engagement du personnel.
8. La souplesse au niveau du recrutement permet de renouveler constamment le vivier de compétences de l’Organisation, ce qui lui permet d’offrir des services rapides et efficaces au sein d’un environnement externe qui évolue rapidement. L’évolution de la quantité et de la répartition géographique des demandes de service d’enregistrement de la propriété intellectuelle constitue l’un des principaux défis à relever pour l’Organisation. Un équilibre raisonnable entre le personnel affecté à des tâches permanentes (fonctionnaires) et le personnel affecté à des tâches temporaires (non‑fonctionnaires) doit refléter cette réalité. En juin 2016, ce rapport était de 3 pour 1. Parallèlement à cela, l’utilisation optimale des catégories de personnel existantes a permis le recrutement, en 2015, du premier administrateur recruté sur le plan national au sein de l’Organisation, dans l’un de ses bureaux extérieurs. Depuis lors, d’autres administrateurs ont été recrutés dans les autres bureaux extérieurs de l’Organisation. Les administrateurs recrutés sur le plan national exercent des fonctions très similaires à celles des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, mais ils sont recrutés sur le plan local car leurs fonctions exigent des connaissances et une expérience particulières de l’environnement national, ce qui améliore l’exécution des programmes par les bureaux extérieurs.
9. L’équilibre harmonieux entre vie professionnelle et vie de famille contribue à augmenter la productivité de l’Organisation. Le bien‑être du personnel participe à cet équilibre et les membres du personnel eux‑mêmes jouent un rôle essentiel dans l’élaboration des politiques en la matière. L’élaboration de politiques sur une base participative est une valeur solide de l’OMPI. Le personnel est d’ailleurs à l’origine de la publication, en mars 2016, d’un guide de référence encourageant un environnement de travail harmonieux et empreint de respect. Le Comité de l’OMPI chargé de la santé et de la sécurité au travail, qui réunit des représentants du personnel et de l’administration, ainsi que des experts internes en matière de santé, de protection sociale, de sûreté et de sécurité, entre dans la deuxième année de son mandat, qui vise la promotion et la protection de la santé physique et mentale et de la sûreté sur le lieu de travail. Très récemment, un groupe de travail composé de volontaires du personnel et de représentants de l’Administration a terminé son examen des politiques et des systèmes relatifs à la gestion du temps de travail à l’OMPI. Il a présenté ses recommandations, en tenant compte des informations fournies à la suite d’une enquête effectuée auprès du personnel qui a recueilli le taux de réponse sans précédent de 50%.
10. L’évolution à la baisse de l’absentéisme depuis 2013 constitue une tendance très positive qui souligne l’effet bénéfique de ces initiatives. Entre 2014 et 2015, le nombre total d’absences a diminué de plus de 1000 jours.
11. Je me sens fier et extrêmement reconnaissant aussi bien des résultats accomplis par le personnel de l’Organisation que de la réalisation de nos objectifs communs.

[L’annexe II suit]